L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 29 JANVIER.

FEUILLETON.

LES
INVISIBLES DE PARIS.
PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

XV

LE MESSAGER DE L'INVISIBLE.

(Suite)

La Pacline cherchait à bien graver dans sa mémoire le texte de cette missive. A trois reprises différentes, elle recommença.

Puis elle replia le papier et le rendit à la Cigale.

—C'est fait, lui dit elle.

—Vous êtes sûre de ne rien oublier? répliqua l'autre.

—Pas une ligne, pas un mot.

—Alors, venez.

—Où?

—Dans l'autre chambre.

—Pour quoi faire?

—Pour brûler ce papier.

—Si vous le gardiez, ce papier! fit la Réveilleuse, sans avoir l'air d'attacher la moindre importance à son insinuation.

—Hein? vous dites? gronda le géant stupéfait.

Et il y avait une telle indignation dans ces trois mots, que la Pacline ne crut pas devoir pousser son épreuve plus loin.

—Vous êtes un brave cœur et un rude gars, Cigale.

—Je.... je.... je n'aime pas ces f... f... farces-là, répondit celui-ci, qui, selon son habitude, se mettait à bégayer pour peu qu'une émotion quelconque le saisît à la gorge.

J'ai mes ordres, fit la réveilleuse.

—Ah! c'est la consigne.... Je me plaindrai au chef de son manque de confiance en moi.

—N'en faites rien, cela vaudra mieux, et suivez-moi.

Ils rentrèrent dans la première pièce, où le poële chauffait et brûlait de plus belle.

La Pacline ôta la marmite du feu et le géant jeta la lettre dans les flammes.

En moins d'un instant, ce sujet de bisbille fut réduit en cendres.

—Voilà! dit-il.

—Il y a des gens qui auraient payé ce brimborion de papier-là de toute une fortune!

—Ces gens-là ne sont pas assez riches pour acheter votre *espérance*, la mère.

—Oui, mais vous, quelle raison!....

—Moi, ils sont trop pauvres pour me payer ma conscience et mon dévouement à qui vous savez, interrompit la Cigale.

—Qu'on vienne nous dire, après ça, que la richesse fait le bonheur, ajouta la Pacline avec un sourire d'une expression indéfinissable.

—La richesse, je ne crache pas dessus, mais je m'en......moque bien.

—Quelle est la première visite que je recevrai? demanda-t-elle.

—On ne me l'a pas dit.

—A quelles heures faut-il que je sois ici?

—De cinq à dix heures du soir.

—On y sera. Y a-t-il autre chose?

—Ceci encore.

Il fouilla de nouveau dans ses poches et en retira un second papier.

Elle prit le papier et fit le geste de le décacheter.

La Cigale l'arrêta.

—Plus tard, fit-il, quand vous aurez vu votre monde.

—J'attendrai.

—A minuit, vous prendrez connaissance de cette seconde lettre.

—Bon.

—Vous sortirez. Dans la rue de la Barillerie, en face du No 35, une voiture sera arrêtée.

—Je monterai dedans?

—En passant devant le cocher, vous direz comme si vous vous parliez à vous-même: *La lune n'éclaire pas ce soir.*

—Le cocher me répondra-t-il?

—Oui, ces mots: *Il fait assez clair pour marcher.*

—Après?

—Vous ouvrirez la portière du côté droit; vous monterez dans la voiture et vous vous laisserez conduire.

—Est-ce fini, cette fois?

—C'est fini. Seulement, faites bien attention: descendez de chez vous à minuit précis, montez dans la voiture avant minuit dix minutes: passé ce temps vous ne la trouveriez plus.

—Je serai exacte. Voilà Mouchette. Il était temps.

En effet, on entendait dans l'escalier la voix du gamin qui remontait, en chantant un autre couplet de sa chanson:

M'man, réveillez la cigale
Gale! gale! gale!
S'il n'est pas empoisonné.
Sonné! sonné! sonné!
C'te fois, c'est moi qui régale!
Gale! gale! gale!
V'là d'l'eau d'aff'. Piquons-lui l'nez,
Nénez! nénez! nénez!

La Pacline retira la targette qui fermait la porte.

Presque aussitôt le gamin bondit, plutôt qu'il n'entra dans la chambre. Il tenait deux bouteilles.

—Le liquide demandé! Un litre à seize! Voilà! servez chaud! Boum! fit-il en posant un litre de vin sur la table.—Et une demi bouteille de fine-champagne extra.... Ne criez pas, m'man. C'est moi qui paie. Boum! répéta-t-il en imitant la voix et le ton d'un garçon de café à la mode.

—Tu paies, petit? avec quoi? demanda la Pacline étonnée.

—Ne vous inquiétez pas. J'ai dévalisé une diligence de rivière. Versez d'abord. Nous compterons ensuite.

La Pacline remplit les verres.

On trinqua et l'on but.

—Assez pour le moment, fit le colosse arrêtant la main du voyou, qui voulait recommencer.

—Nous renâclons devant la boisson à l'œil? fit le gamin en riant. Mâtin! vous causiez donc politique?

—Nous t'attendons depuis une demi-heure, répondit la Cigale, pour rompre les chiens.

—Le plus souvent! On veut donc me monter le coup! Ah! c'est pas gentil! riposta le gamin avec son ricanement habituel. Vous n'en voulez plus, m'man?

—Non, dit la Réveilleuse, qui fit bonne contenance devant la Cigale, tout en poussant un gémissement de regret et de convoitise.

—O vertu! s'écria Mouchette.

—Viens-tu voir les masques, petit?

—Je veux bien. C'est-y vous qui régale?

—Oui, mais tout de suite.

—Fallait donc le dire. Tout à l'heure on me renvoie, maintenant on m'emmène. Ce serait facile de ne pas jouer au petit père La Franchise avec son Fifi, son Nini, son Moumon.

—Il n'y a pas à dire! quoi! murmura le géant, il est plus malin qu'un homme des bois.

—Voyez-vous ça! fit le gamin; on finit par reconnaître le vrai mérite. Attends, Goliath. Je t'accompagne, mais j'ai un bout de conversation à tenir à la mère.

Et il sortit tout son argent de sa large et longue poche, qui lui commençait à la taille et finissait à peine à la hauteur de son genou.

—Tenez, la mère, serrez ça dans votre profonde....

—Qu'est-ce que c'est que tout cet argent-là? fit la Pacline.

—C'est de quoi vous acheter du nanan pendant la semaine prochaine. Je ne garde que deux *roues de derrière* pour faire le fadard et pour m'acheter un *philosophe*.... J'en ai un qui ne tient plus qu'à moitié.

Et pour prouver la vérité de son assertion, Mouchette monta sur la table et mit son pied à la hauteur de l'œil de la Cigale.

—D'où vient cet argent? répéta la Réveilleuse, qui fronçait le sourcil en voyant cette somme entre les mains de son fils d'adoption.

L'enfant comprit ses scrupules.

—Vous pouvez le prendre, m'man. C'est le fruit de mes sueurs, demandez plutôt à Gargantua.

—Oh! de tes sueurs!...... fit la Cigale en riant. Tu transpires dans l'eau, toi?

—Dans l'eau! s'écria la Pacline.

—Dame! je n'peux pourtant pas retirer un noyé du feu.

—Tu as sauvé un homme? dit la mère, rouge de plaisir.

—Faut pas rougir pour ça, m'man.

—Est-ce vrai, la Cigale?

—C'est vrai.

—Bon! v'là qu'on me traite comme un nègre! v'là qu'on ne me croit pas! v'là qu'on m'appel menteur parce que....

—Parce que t'es un brave garçon, polisson.

—Vrai?

Et mouchette descendit de la table sur laquelle il était resté juché, en faisant le saut périlleux.

—En l'honneur de M. Auriol, dit-il, et celui-là pour vous m'man.

Il en fit un second.

—Diable! dit la Réveilleuse, qui s'essuyait les yeux. Et si tu t'étais noyé, que serais-je devenue, moi?

—Me noyer dans de l'eau! Le plus souvent! Je ne l'aime pas assez pour ça. D'ailleurs, la Seine me connaît trop pour me garder dans son lit. C'est une rivière honnête.

—La Seine est un fleuve, moucheron, gromela le géant pour échapper à l'attendrissement qui commençait à le gagner, lui aussi.

—Bah! fit Mouchette étonné, ah bien! raison de plus.

Allons, viens. il est onze heures, je te paie à déjeuner.

—Où ça? chez Paul?

—Chez Niquet, oui.

—Fameux! Allons-y. Adieu, m'man.

Adieu...... répondit la Pacline...... Eh bien! à ton tour.

—Quoi donc?

—Tu pars sans m'embrasser?

—Je craignais de vous embêter.

Et il lui ressauta au cou.

—Mauvais sujet, lui dit-elle en l'embrassant avec tendresse. Quand seras-tu un homme?

—Quand la Cigale sera un singe.

Et le géant et le gamin quittèrent joyeusement la mansarde.

Restée seule, la Réveilleuse serra l'argent dans une cachette creusée dans le mur de sa chambre, puis tombant sur un siége:

—S'il avait péri dans ce marécage.... je serais de nouveau restée seule.... seule! murmura-t-elle d'une voix triste. O ma fille! ma pauvre fille, ne te retrouverai-je donc jamais!

Elle se versa un plein verre d'eau-de-vie et le but d'un seul coup.

XVI.

COQUILLARD OU CHARBONNEAU?

Coquillard était de fort mauvaise humeur en sortant de la maison où logeait la veuve Pacline, et certes il avait les meilleures raisons du monde de n'être ni glorieux ni content de sa dernière campagne.

Le refus péremptoire opposé par Mouchette à ses offres insidieuses le chagrinait peut-être plus vivement encore que la triste fin de sa querelle et de sa lutte avec la Cigale.

C'est que, quoi qu'il en soit, il se voyait obligé de convenir de ses torts et de sa maladresse.

Sans être certain du résultat de sa démarche, il avait eu l'imprudence, la présomption de s'engager, envers ceux dont il était l'émissaire, à obtenir la coopération du gamin.

Quand nous disons la coopération, c'est la complicité qu'il nous faudrait mettre ici, l'affaire dont s'était chargé maître Coquillard n'étant rien moins que vénéreuse.

Mouchette, à la vérité, ignorait le but des propositions qui lui avaient été faites. Mais son concours paraissait indispensable, et sa vague promesse de se trouver au rendez-vous désigné, rue d'Angoulême-du-Temple, ne rassurait que médiocrement l'intéressant Coquillard.

Aussi, tout en étanchant avec son mouchoir le sang qui continuait à couler de son nez, grommelait-il avec rage:

—Gredin de môme! Il m'a roulé! Que faire à présent? Décidément, je n'ai pas de chance cette semaine. Maudit carnaval! Je donnerais treize francs cinquante pour le voir *ad patres!*

Puis le souvenir de sa descente un peu brusque lui revenant à l'esprit, le cours de ses idées changea:

—Qui diable peut être, se demanda-t-il, cette espèce de Limousin qui m'a fichu du haut en bas de l'escalier? Un débardeur, lui! Non. Je connais tous les débardeurs des ports, et je ne me rappelle pas seulement l'avoir rencontré. C'est égal, si jamais je le repince, il me paiera sa première poignée de main plus cher qu'au bureau!

Et comme son sang coulait toujours:

—Ah ça! elle ne va donc pas s'arrêter cette fontaine de raisiné!.... Voyons donc! voyons donc! fit-il, et il réfléchissait tout en marchant: Il me semble que j'ai déjà eu affaire à ce polguet là, il y a..... oh! ma foi, voilà bien longtemps.... oui, mais où donc? et à quelle époque?.... Je veux bien que Satan me torde le cou si je m'en souviens!

Puis, se disant qu'il n'avait pas reconquis encore toutes ses facultés, la secousse ayant été plus que violente, il ajouta entre ses dents:

—Ce doit être quelque *cheval de retour*. Oui.... quand je me serai bien remis dans les bonnes grâces de *monsieur Jules*, il me dira qui c'est, lui qui les connaît tous, depuis le premier jusqu'au dernier; je l'arquepincerai, et son compte sera bon!

Nous sommes tout à l'heure de qui Coquillard entendait parler en nommant *monsieur Jules*.

Tout en maugréant de la sorte, comme une bête féroce qui tourne dans sa cage en mâchant à vide, Coquillard s'était approché d'un puits placé au fond de l'allée.

Là, tirant un seau d'eau fraîche, il se mit en devoir de faire disparaître le sang et la boue qui souillaient ses vêtements.

Cette toilette indispensable terminée tant bien que mal, il sortit de l'allée clopin-clopant et mit le pieds dans la rue.

On ne descend pas impunément un certain nombre d'étages sur les reins, si solidement charpenté qu'on soit, sans se ressentir tant soit peu de cet étrange mode de locomotion.

Coquillard s'en ressentait si bien, qu'une fois dans la rue, il eut toutes les peines du monde à se tenir droit et à marcher sans boiter.

Son gourdin, qui avait servi à son adversaire pour lui asséner le coup de la fin, lui était, il est vrai, d'une grande utilité.

Sans son aide, il ne serait jamais parvenu à dissimuler les résultats douloureux de son double échec.

Enfin, faisant contre fortune bon cœur, il s'achemina le plus gaillardement possible vers son domicile.

Le cabaret de la Mastoc, où Mouchette devait faire ses liquides achats, se trouvait sur le chemin de Coquillard.

Un moment l'envie lui vint d'y entrer pour s'y restaurer; mais se ravisant, il continua sa route aussi rapidement que le lui permettaient des élancements terribles, suites de sa dégringolade.

Heureusement pour lui, la distance n'était pas grande.

Il demeurait, 22, rue de la Cité.

—22, les *deux cocottes*, ainsi qu'il le disait agréablement à sa portière, lorsque son humeur était tournée au gai.

Mais ce jour-là, il voyait tout en noir, ou, pour être vrai, il voyait tout en rouge.

Aussi ne prit-il pas la peine de s'arrêter pour faire l'aimable auprès de la gardienne de ses lares.

La maison dans laquelle Coquillard venait de pénétrer, située au coin de la rue de la Cité, ne différait pas de l'immeuble où perchait la Pacline.

Même allée, un peu moins sombre.

Même escalier, un peu moins visqueux.

Coquillard s'y engagea sans hésitation.

Parvenu au second étage, il introduisit une clef, de raisonnable dimension, dans la serrure d'une porte faisant face à l'escalier.

La porte s'ouvrit.

Il entra, et la referma.

Il était chez lui.

(*A continuer.*)

$100 de récompense.

Volé dans la nuit du 25 au 26 décembre, sur l'habitation du soussigné, deux beaux et forts mulets mâles avec leurs brides.

L'un entièrement noir, gros et robuste, avec une cicatrice en dehors et à travers du jarret droit.

L'autre noir aussi, museau brun orange, élégant, et ayant l'apparence d'un cheval, castré d'un seul côté, avec une cicatrice sur l'encolure à la naissance du garrot.

Une récompense de 25 piastres pour chaque mulet sera donnée à celui qui les ramènera sur l'habitation ou à l'écurie de M. R. Lorio, à Alger, et cinquante piastres de plus à celui qui procurera la conviction des voleurs.

AD. RINCK,
27 déc— Paroisse d'Orléans, rive droite.

Restaurant de l'Indépendance.
AVIS AU PUBLIC.

A partir du 1er janvier 1868, Pour $6 00 par semaine, 2 bons repas par jour—au No 243 Vieille Levée.

Déjeuners à 10 heures et à midi,
Dîners à 4 heures et 6 heures.
VIN A CHAQUE REPAS.

M. Charles Lévy, propriétaire de cet établissement; fera tous ses efforts pour contenter les personnes qui voudront bien prendre pension chez lui.
31 déc—1m

AUGUSTE BROUÉ
CAMPEMENT - RESTAURAT.

Le soussigné ouvrira le 2 Janvier, au No 221, rue de Chartres, entre Dumaine et Saint-Philippe, un RESTAURANT qu'il dirigera comme ceux qu'il a déjà tenus. AUGUSTE BROUÉ.
1er janv—1m

RESTAURANT COSMOPOLITE
LOUIS CHAPLAIN, propriétaire,
No 11 Rue Royale, entre Canal et Douane—SALON au premier pour noces et repas de familles—CHAMBRES garnies pour les habitants.—Le restaurant sera toujours pourvu de tout ce que le marché pourra fournir de mieux; ainsi que la cave, qui est remplie des premiers crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
27 nov—1 an

Charbon! Charbon!
A DES PRIX RÉDUITS.

CHARBON de Pittsburg, de la meilleure qualité et trillé, pour les familles—livré dans tous les quartiers de la ville, aux plus bas prix du marche.

CHARBON de Pittsburg en barges ou en bateaux—livré sur la côte ou dans toutes les parties de la ville.
McCLOSKY, MASON & CO.
12 janv—1m Rue Gravier, No 186.

JACOB OTT, Entrepreneur.
RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.
Fait et répare les cuves.
Les ordres laissés au No 28, Carole Tivoli, ou chez A. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement. 13 nov—1an

GIVEN, BROWN & CO,
R. F. GIVEN, D. A. GIVEN,
W. G. BROWN, R. K. DUNKERSON,
Successeurs de GIVEN, WATTS & CO.,
FACTEURS DE COTON
ET
COMMISSIONNAIRES,
Rue de la Commune, No 186, Nlle-Orléans.
23juil et—6 m

A. CASSARD,
BUREAU DE CHANGE,
20..........Rue St-Charles..........20
entre Canal et Commune.

ACHETE et vend l'or, l'argent, les billets de ville, les billets d'État, les sécurités du gouvernement et tous les billets n'ayant pas cours. 5 janv—1m

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres
A. BROUSSEAU & CO.,
Importateurs, offrent à Bas Prix:
TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles cirées, à meubles, et émaillées.
NATTES—500 rouleaux nattes de Chine; 100 pièces de coco.
STORES—Couvertures de tables et de pianos.
DESSUS DE TABLE—Droggat, toile et feutre.
RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, &c.
COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, à raies, &c.
CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 29 sept

BUSH & GOODE, Avocats,
LOUIS BUSH, associé résident, bureau, rue du Camp, No 92, au-dessus du magasin de J. A. Gresham, Nouvelle-Orléans. Ils exercent leur profession à la Nouvelle-Orléans, dans les paroisses Ascomption, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie, St-Martin et plaident à la Cour Suprême. Les personnes de la Nlle-Orléans qui ont des réclamations dans les susdites paroisses n'ont qu'à s'adresser directement au No 92 de la rue du Camp. 9 janv—3m

Dissolution de Société.
LA Société qui existait entre les soussignés, sous la raison BUTLER, TERRY & CO, est dissoute aujourd'hui, par limitation et par consentement mutuel. Les affaires non terminées seront réglées par F. J. Butler et Thos. L. Terry, qui signeront en liquidation.
W. J. BUTLER,
THOS. L. TERRY,
ADAM GIFFEN,
E. M. RICHESON.
Nlle-Orléans, 31 décembre 1867 1er janv—1m

R. C. BARROW,
AGENCE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES
—ET—
Agence Générale. Bureau,
15..........Rue Carondelet..........15
SE charge de l'achat, de la vente et du louage de propriétés de ville et de la campagne. Il se charge en outre du recouvrement de loyers, &c. 23 janv—3m

MOULOR & DUMESTRE.
IMPORTATEURS DE CUIRS FRANÇAIS,
13.......Rue de Chartres.......13.
Anciennement même rue No 100. 29 sept—6m

PERUVIAN BARK BITTERS.
(Bitters de Quinquina du Pérou.)
CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT
Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLÉANS d'après la recette d'un médecin pratiquant du sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PÉROU choisie spécialement à cet effet.

Les PROPRIÉTAIRES offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, UN STIMULANT AGRÉABLE.

CET AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. FERL & Co., seuls propriétaires et fabricants.
NLLE-ORLÉANS (La.), 124, rue de Chartres.
Geo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 39, (Agents pour la vente en gros).
A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS

HARENGS DE HOLLANDE,
Reçus directement par le navire ISLAND HOME.
SAVON DE A. BILLAUD.
ABSINTHE ET VERMOUTH EN CAISSES.
A vendre par S. HESSE.
jan—3 m No 3 rue Tchoupitoulas.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL. Janvier 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—ou ces de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A	J
Antarrieux Jean Pierre	Jager Louis
Andelle Alexandre	Jacob Edouard
	Jerou Paul et Edouard (ses frères)
B	K
Basson Jean Baptiste	Kromen Adolphe
Bourgain, née Julie Ma'é Manie	L
Béranger François	Lafour Albert
Breilliot Michel	Lemoine Pierre Louis
Barillé née Pinsats (Mme)	Ludeau Jules
Béranger Pierre et Théodore (les frères)	Lahore Pierre
Benit Jules	Letaxe Emile
Biry Félix	Lauch Antoine
Bernard (Mme Vve) accoucheuse	Lougés Jean
	M
	Michon née Guyonnet (Mme)
C	Monynet Jean Baptiste
Chavanne Charles	Montegut Jean (les frères)
Chéon Léon	Mauges Pierre Edouard
Chénard Edouard	N
D	North Hélène (Mme)
Desnartine	P
Deschamps née Robin (Mme)	Poiré née Boileau Mme
Dodier	Plaudé Baptiste
De Bisseval Emmanuel	Poisson Philippe
E	Polverini
Eber née Barbe Vamer (Mme)	R
	Richoux Guillaume
F	Reille (Mme)
Forgeot Louis	Renaud, Jules Gustave
G	S
Gensolin Auguste	Songuiere Bernard
Genoche Charles	T
Gadéard Armand	Tessier née Guillot (Mme)
	Thénard Edouard
H	Trémoulet M M
Hidoux	V
Hard, dentiste	Vincent Francisque

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
1er janv

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI,..........} Directeurs.

Mercredi, 29 Janvier 1868,
Représentation extraordinaire. Grand succès parisien.
3me Représentation de

LA BELLE HELENE,

Opéra-Bouffe en 3 actes, et à grand spectacle, musique d'Offenbach, costumes nouveaux.

On commencera à 7 heures un quart précises.

JEUDI, 30 janvier—2me représentation:
LES DRAGONS DE VILLARS,
opéra en 3 actes, de Maillard

Théâtre de l'Opéra.

BALS MASQUÉS,
A l'instar de Paris.

SAMEDI, 25 janvier, samedi 1er février, samedi 8 février et samedi 15 février.

Prix de la souscription aux quatre bals, avec droit d'entrée au bal de mardi-gras, $15,00, payables en retirant les billets.

Prix d'entrée à chaque bal, $3.00.

Chaque cavalier a le droit d'amener une ou plusieurs dames.

Les loges grillées seront louées à raison de quatre piastres la loge, et les avant-scènes à raison de six piastres, indépendamment du prix d'entrée.

Les bals commenceront à onze heures et demie. L'orchestre sera dirigé par MM. Isal et Carlo Patti.
22 janv—1m

Théâtre National.

GRANDE TROUPE D'OPERA ALLEMAND DE LOTTI, LA SEULE AUX ETATS-UNIS.

Le début à la Nouvelle-Orléans.

Le SIGNOR LOTTI a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans qu'il donnera dans cette ville une série de douze grands opéras dont le premier sera joué

Mercredi, 5 février 1868.

ARTISTES:
Prima Donnas—MARIE FRIDERCI,
" —CLARA LANG,
" —SOPHIA DZIUBA.
Tenors—FRAZ HIMMER.
" —SIGNOR LOTTI.
Basses—JOSEPH WEINLICH,
" —ANSON GRAFF.
Bariton—HEINRICH STEINCKE.

On donnera les grands opéras suivants: "Martha," "Faust," "la Flûte enchantée," "Freyschutz," "Fra Diavolo," "Stradella," "Masaniello," "la Fille du régiment," "Fidelio" et autres opéras.

Chœurs et orchestre au complet.
WM. GROSCURTH, chef d'orchestre.

PRIX D'ENTRÉE.—La Direction a fixé les prix de manière à ce que tout le monde puisse entendre le grand opéra allemand—

Loges d'avant-scène, début places	$12 00
Premières	1 00
Parquet	1 00
Parquet, Loges de quatre places	6 00
Premières, Loges de quatre places	4 00
Places de familles	0 50
Galerie	0 25

La vente des billets de Saison, pour les six premières représentations seulement, commencera MARDI MATIN, 28 janvier, et cessera Vendredi, 31 du courant.

La vente des billets pour chaque représentation commencera SAMEDI 1er février, au magasin de M. GRUNEWALD et au contrôle du Théâtre National.

Le livret d'opéras de l'Académie de Musique et le Pianiste de Salon donnant une traduction anglaise et allemande exacte sont en vente au Théâtre.
26 janv H. GRAU Agent-Général.

ACADEMIE DE MUSIQUE.
Rue Saint-Charles...Nlle-Orléans.

SPALDING & BIDWELL, Directeurs et Propriétaires.

Tous les soirs de cette semaine.

Les artistes distingués dont les noms suivent figurent tous les soirs dans le programme:

LES SŒURS CLINETOP,
DICK PARKER,
BILLY EMERSON,
DELEHANTY et HENGLER, les frères MIACO, RYMAN, BLOODGROS, STEWART, CASTOR, SCHOOLCRAFT et un grand nombre d'autres artistes.

Les délibérations de la
La Convention noire et jaune.
La MARSEILLAISE, chantée par M. Alfred Stewart
26 janv

REOUVERTURE DU
Musée Crescent City.
DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.
(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES..........Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus: on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pôle, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, où sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.
14 nov

Bal masqué.
Madame GROUX,

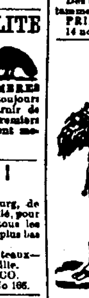

Etablie à la Nouvelle Orléans, depuis 17 ans, 93, rue de Conti.

Grand assortiment de COSTUMES, MASQUES ET DOMINOS récemment importés de Paris, confections avec les plus riches étoffes et les plus grande soins.

PRIX MODÉRÉS.

Mme Groux, 93, rue de Conti, le magasin venant par de rue Dauphine.
19 janv—2m 3ps

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867—

Sur les risques d'incendie	$319,916 16	
Sur les risques de mer	68 499 44	
Sur les risques des rivières	22,789 81	
Total des primes		$411,205 41
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1867	$115,862 00	
Primes remboursées	4,115 41	
		119,677 41
Montant net des primes		$291,528 00
Pertes: Sur les risques d'incendie	$49,760 62	
Sur les risques de mer	61,688 16	
Sur les risques des rivières	19,069 44	
	$140,488 22	
Taxes	11,566 88	
Ré-assurances	5,274 51	
Dépenses, moins le comp. d'intérêt	10,186 83	
Intérêts sur scripe	26,568 00	
		$194,078 84
Bénéfices		$97,449 16
L'actif de la Compagnie est comme suit: Effets à recevoir pour primes	$8,734 81	
Billets garantis et billets hypothécaires	219,307 00	
Dû pour primes en voie de perception	59,325 91	
Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville	183,343 44	
Scrips des différentes Compagnies d'Assurances	99 136 00	
En caisse	83,777 88	
	653,623 04	
Moins: Dépréciation des sus-dits	92,850 39	
Montant net		$560,772 65
Moins: Intérêts de scrips, non réclamés	7,639 76	
Intérêts payables sur scripe non encore payés	26,568 00	34,207 76
		$526,564 89

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi ce 11 janvier 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart,	Chs. Lafitte,
A. Rochereau,	J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock,	A. Schriber,
T. B. Blanchard,	John Gauche,
Wm. Stevens,	W. T. Williams,
J. A. White,	J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.
12 janv—1m—tlj—1 an

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo, Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nlle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 44.

JAMES YONGE, Agent pour le fret.
T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
14janv—3me

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du et après le 17 sept. les convois de ce chemin de fer partiront comme suit:

DE LA VILLE, DU LAC,
[illegible timetable]

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts.

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.
GEORGE PANDELY,
Surintendant-général.
4 avril

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, et à livrer à la Nlle Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Salanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux du bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé par les réceveurs.
G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE RÉGULIÈRE ENTRE LA NOUVELLE-ORLÉANS ET ST-NAZAIRE.—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

[illegible passage rates]

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passages d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 par le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune condition ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10janv—1an 27 janv 137, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

PEREIRE,	capitaine	Duchesne...	Samedi 25 janv.
VILLE-DE-PARIS,	"	Surmont...	Samedi 8 fev.
ST-LAURENT,	"	Bocande...	Samedi 22 fev.
EUROPE,	"	Lemarié...	Samedi 7 mars

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier.

POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $160. | Seconde cabine, $95.

POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $165. | Seconde cabine, $98.

Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.
V. PERRILLIAT, 137, rue Commune.
8nov 1t2j

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110.	Aller et retour.	$175.
New York à Londres, $115	Aller et retour,	$185.
New York à Paris, $125	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

Hambourg et la Nouvelle-Orléans.
Compagnie de Paquebots Hambourgo-Américains.

Steamers entre Hambourg, la Nlle-Orléans et New York, par la voie de Southampton.

Bavaria, 2400 tonneaux......Capitaine J. Meier,
Teutonia, 2400 tonneaux......Capitaine Bardua,
Allemania, 3000 tonneaux......Capitaine E. Meier,
Borussia, 2100 tonneaux......Capitaine H. C. Franzen
Cimbria, 3000 ton. neuf......Capitaine N. Trautmann
Germania, 3000 tonneaux......Capitaine Schwensen,
Hammonia, 3000 ton. neuf......Capitaine H. Ehlers,
Saxonia, 2500 tonneaux......Capitaine P. H. Haack,
Holsatia, 3000 tonneaux......En voie de construction.

Jour de départ de la Ligne de la Nlle-Orléans

De Hambourg.	De Southampton.	Nlle-Orléans.
Bavaria....1er oct.	4 oct.	15 nov.
Teutonia...1er nov.	4 nov.	15 déc.

Les steamers qui suivront seront nommés plus tard.

Prix du passage (payables en or):

De la Nlle-Orléans......} —1re cabine: $150.00
De Hambourg ou du Havre...} 2e chambre: 112.50
Entrepont, de la Nlle-Orléans à Hambourg: 45.00
do, de Hambourg à la Nlle-Orléans: 45.00

Certificats de passage de Hambourg à la Nlle-Orléans. Fret de Hambourg à la Nlle-Orléans—3 livres sterling et 15 pour cent de prime par tonneau.

Les steamers de la ligne de New-York partent tous les samedis. Pour les détails, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & CO.
Agence générale, rue Carondelet, No 83.
MAURY & CO, Agents pour le passage, rue de la Commune, No 181, Nlle Orléans
C. B. RICHARD & BOAS, Agence générale pour les passages, 6, Barclay street, New-York
28 sept—

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL..........CORTES,
GEO. WASHINGTON..........GEN. MEADE,
GEN. GRANT..........SHERMAN.

Le steamer

GEN. MEADE,
A. W. Sampson, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
Le SAMEDI, 1er février, à 5 heures P. M.,

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet, No 41.

Paquebot indépendant de la Nouvelle Orléans, de la côte et du Bayou Lafourche.—Pour Lockport, Thibodeauxville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires.—Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis J. L. Riess et W. H. Landry, partira de la Nouvelle Orléans tous les Mardis, à 10 heures du matin, et tous les Vendredis, à 5 heures de l'après-midi. Il descend le fleuve pendant le jour.—Le fret embarqué pour le haut du fleuve devra être payé par les expéditeurs, à la Nlle-Orléans, et il leur sera fait une réduction de 10 cents sur les comptes.
15 janv—1m

Bateau régulier du Bayou de Glaise.

Le WM BUTLER, capitaine O. Glasscock, part tous les mardis, à 5 heures de l'après midi, pour Simmsport, Jonction, Evergreen, et tous les débarcadères du Bayou De Glaise et de la rivière Atchafalaya.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. F. CARLIN, agent,
28janv— No 4, rue St-Louis

L'ISERVILLE, paquebot semi-hebdomadaire, commandant Emile F. Gros, partira de la Nouvelle-Orléans pour Bayou-Sara,

les Lundis, à 5 heures du soir, et
les Vendredis, à 10 heures du matin.

Il partira de Bayou Sarah les Mardis et les Samedis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au No 40 de la rue du Canal. 17 janv—1 m

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et de Lafourche—Départ les Mercredis, à 10 heures du matin, et les Samedis, à 5 heures du soir. Pour Donaldsonville, Paincourtville, Napoléonville, Thibodeauxville, Lockport et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur BEN McCULLOCH, capitaine L. Farrenton, commis J. D. Sanchez et F. A. Casher, partira régulièrement ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 16janv—1m

POUR LA COTE ET LAFOURCHE—Le bateau à vapeur NEW ERA, capitaine A. Dugas, commis E. Burk, part de la Nouvelle Orléans, le MARDI, à 10 h. A. M., et le VENDREDI à 5 heures de l'après-midi. Il sera dorénavant paquebot indépendant.—P. S. Le fret embarqué à la Nouvelle-Orléans doit être payé par les expéditeurs et il leur sera accordé une réduction de cinq pour cent. Toutes les réclamations doivent être faites dans les dix jours qui suivront la livraison du fret.—N. B. Le New Era ne payera aucun compte sans l'ordre du capitaine, du commis ou de l'agent.
J. FENIMORE, Agent,
11 janv—2m Rue Tchoupitoulas, No. 2.

BATEAU RÉGULIER DU MERCREDI SOIR.

Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Gus. E. Louallier, commis M. Kenisson, partira de la Nlle-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les mercredis, à cinq heures du soir et, de Washington, tous les dimanches matins à 10 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord; à Block Bros, 181 de la rue de la Commune, N. O.; à O. Hinckley & Son, à Washington, Lne. 14 janv—1m

Paquebots de Vicksburg.
Paquebots de la Malle des Etats-Unis, Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les LUNDIS, à 5 heures P. M.
Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf
ROBERT E. LEE,
Capitaine Wm. S. Richardson
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les JEUDIS, à 5 h P.
Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis
GEN. JOHN A. QUITMAN,
Capitaine J. M. White,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Caire, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchi, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilége de rembarquement

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.
GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,
A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,
16 fév—1 an

PAQUEBOT RÉGULIER DE LA NLLE-ORLÉANS, DE LA CÔTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. F. Aucoin, commis, T. Denvaut, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11 janv—1m

Paquebot indépendant du Bayou Lafourche POUR BAYOU LAFOURCHE, DONALDSONVILLE, et tous les débarcadères intermédiaires. Le splendide steamboat de passagers, J. M. SHARP, ayant été complètement réparé et offrant de magnifiques accommodations, pour le fret et les passagers, partira régulièrement les LUNDIS à 5 heures du soir, et sera de retour les MERCREDIS et repartira les VENDREDIS, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
M. BLANCHARD, Capitaine,
1er janv B. De Pass et O. Landry, Commis.

PAQUEBOTS
DU
BAYOU SARA,
DE LA COTE
Et de
LAFOURCHE.

NINA SIMMS..........Capitaine W. Greathouse.
Le Vendredi..........à 10 heures du matin.
Le Lundi..........à 5 heures du soir.
LAFOURCHE..........Capitaine Barenco.
Le Mercredi..........à 5 heures du soir.
Le Dimanche..........à heures du matin
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 118 de la rue de la Commune, à
20 jan—1m A. C. GODDIN.

Paquebot de Lafourche et de la Côte.
LIGNE INDÉPENDANTE.

Départ, tous les LUNDIS et JEUDIS, à CINQ heures du soir—Pour Bayou Lafourche et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte—Le paquebot VICTORY, capitaine Jos. Dalferes, commis R. A. Dart et John Dalferes, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il descendra la côte tous les DIMANCHES et MERCREDIS, dans le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Le VICTORY prendra du fret pour Terrebonne et trouvera des charrettes à Lockport. 18 janv—1m

Paquebot indépendant de la Nlle Orléans, de la Côte et de Lafourche.

L'excellent bateau à vapeur, HETTY GILMORE, d'un faible tirant d'eau, capitaine W. H. King, commis J. A. Purcell, part pour Donaldsonville tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Le Hetty Gilmore est indépendant et n'appartient à aucune société quelconque. 19 jan—1m

VENTES JUDICIAIRES.

JOSEPH PEARCE vs ANNE HORTENSIA TRITT, épouse de MICHEL ANDRÉ BOWLES.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 13,897—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-neuf de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, à l'îlet numéro Cent Trente Cinq, borné par les rues de l'Esplanade, Plauché, Kerlerec et Villeré. Le dit terrain mesure trente deux pieds plus ou moins de face à la rue Villeré, sur cinquante sept pieds plus ou moins de profondeur, le tout ainsi qu'il appert plus amplement du tableau d'arpentage déposé en bureau du Trésor de cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite du demandeur, suivant acte au rapport de A. Barnett, notaire public en cette ville, en date du 10 de septembre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY.
29 janv—fév 6,14,22,29 Shérif de la Paroisse d'Orléans

J. Hernandes vs. C. O. F. Fleshier et la Dame Anne Taylor in solido.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,304—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI vingt-neuf de janvier 1868, à 4 heures et demie P. M., sur les lieux et après déduction, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur, et situés à l'angle des rues St-Philippe et Claiborne dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY.
17 janv—21,23,25,29 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

R. R. MONTGOMERY et J. A. WHITE vs WM. H. DUNBAR.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,119—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant shérif et par celui-ci à moi transféré, et aussi en vertu d'un ordre rendu le 25 de janvier 1868 à moi adressé par la dite Cour dans la susdite affaire, je procéderai le SAMEDI huit de février 1868, à 10½ heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets transportés de la maison dernièrement occupée par le défendeur, située au No 221, rue du Camp, à l'angle de la rue St-Joseph, le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY.
28janv—29 31 2 4 6 8 fév Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, Nlle-Orléans, 23 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL
De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir:

Sur les risques d'incendie	$166,471 52	
Sur les risques de mer	65,930 94	
Sur les risques de rivière	85,402 24	
	$317,804 71	
Plus, les risques non expirés pour 1866	66,685 00	
		$384,489 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$ 60,418 00	
Primes remboursées pour 1867	2,596 04	
		$ 63,014 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867		$321,475 67
Pertes payées dans la même période, Sur les risques d'incendie	$12,051 12	
Sur les risques de mer	39,641 76	
Sur les risques de rivières	55,022 94	
		$106,715 82
Plus, réassurances	$ 2,507 75	
Escompte de prime	48,466 87	
		50,974 62
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins		71,610 31
Réserve pour paiement d'intérêt sur scrips dûs en 1868 y compris les balances		55,213 10
		$284,513 85
Bénéfice net		$ 37,161 82

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à $90 c.	$167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 c.	86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c.	71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c.	17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c.	2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer de Mexique, évalués à 50 c.	3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c.	4,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc	163,455 00
Prêts sur garantie	25,000 00
Prêts sur hypothèque	53,000 00
Effets à recevoir	11,395 36
Primes dues et en voie de la perception	47,183 82
Scrips d'autres Compagnies d'assurances	12,400 00
Monnaie n'ayant pas cours	4,000 00
Coupons de la ville, dûs et non recouvrés	13,860 00
En caisse	84,974 41
	$767,768 41

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi, ce 23 janvier 1868.
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, aux porteurs d'intérêt sur les certificats de paiement non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende-scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.
THOMAS SLOO, Président,
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Jno. G. Gaines,	F. J. Hart
Henry Renshaw,	Jno. C. Richs,
H. T. Lonsdale,	J. H. Stauffer,
B. Biscoe,	J. B. Bres,
J. C. Barelli,	Thos. Sloo,
Theo. A. James.	26 janv—1 an

SEIZIÈME ETAT ANNUEL.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1867:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867, y compris les risques non expirés de 1866		$221,580 00
Primes sur les risques de mer	$ 41,002 84	
Primes sur les risques de rivière	107,860 33	
Primes sur les risques d'incendie	172,337 43	
		$321,500 00
En moins: primes remboursées	1,599 90	
En moins; primes sur risques non expirés en 1867	39,851 08	
		41,450
Montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1867		$280,130
Pertes payées dans la même période: Sur les risques de mer	29,860 74	
Sur les risques de rivières	109 826 94	
Sur les risques d'incendies	30 297 46	
	166,085 14	
Réassurances	12,947 33	
Dépenses, taxes, intérêt de scrips, etc., moins escompte et intérêt	38,708 31	
		$217,740 78
Restant		62,398 32
Vingt-cinq pour cent et quinze pour cent remboursés au lieu du scrip		57,391 22
Réservé pour pertes non payées		5,007 10

L'actif de la Compagnie est comme suit:

347 bons de la ville de la Nlle Orléans, de $1,000 chaque	347,000 00
35 bons de l'Etat de la Louisiane, de $1,000 chaque	35,000 00
36 bons de l'Etat de la Louisiane, de $500 chaque	18,000 00
68 bons de la Cie. de l'Hôtel St-Charles, de $1,000 chaque	68 000 00
80 bons 5-20 des E. U., de $500	40,000 00
5 actions de la Cie. du Dry Dock Vallette, de $1,000	5,000 00
800 actions de la Banque de la Nlle-Orléans, de $50 chacune, évaluées à $30	24,000 00
650 actions de la Banque de l'Union de la Nlle-Orléans, de $75 chacune, évaluées à $50 chaque	32,500 00
845 actions de la Banque du Canal, de $50 chacune, évaluées à $50	42,250 00
500 actions de la Banque Mechanics' and Traders, de $50, évaluées à $50 chaq.	25,000 00
125 actions de la Banque Crescent City, de $50 chaque, évaluées à $15 chacune	1,875 00
100 actions de la Banque des Marchands, de $30 chaque évaluées à $15 chacune	1,500 00
	$127,125 00
En caisse	51,689 80
Propriété foncière au No 78 de la rue du Camp	50,000 00
Prêts garantis	62,415 00
Effets à recevoir	12,715 59
En moins: mauvais et douteux	6,544 14
	6,201 45
Comptes non encore payés et en voie de perception	70,056 62
En moins: mauvais et douteux	10,211 65
	59,844 97
Scrips d'autres Compagnies d'assurance	2,444 00
Total de l'actif	$678,724 02

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie,
ALFRED MOULTON, président,
A. W. HUNTER, secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans,
Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 14 janvier 1868.
PARIS CHILDRESS,
Deuxième juge de paix.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent comptant sur tous les certificats de scrip non encore payés, aux porteurs légaux desdits certificats, à partir du deuxième MARDI de février prochain et il est de plus:

Résolu qu'en vue de la dépréciation de l'actif de la Compagnie, les émissions de scrips de 1856, 1859, 1860 et 1861, sont par les présentes appelées (conformément à la Charte) pour les réductions des vingt-cinq pour cent sur chaque émission; que lesdits scrips seront livrés pour la réduction sur le paiement de l'intérêt annuel, ainsi qu'il est déclaré par une résolution de cette direction adoptée aujourd'hui.
ALFRED MOULTON, président,
Wm M. PERKINS, vice-président,
A. W. HUNTER, secrétaire.

—DIRECTEUR—

E. K. Converse,	B. P. Ethell,
Robert Hare,	Jos. N. Isennour,
Jos. Hoy,	J. H. Ludwigsen,
Alfred Moulton,	A. H. May,
J. M. Allen,	Jno. T. Moore,
Jno. C. Rogers,	W. M. Perkins.

17 janv—1m

VENTES JUDICIAIRES.

La Veuve Mathilde Fortier vs Amelie Legras.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 20,792 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt-neuf de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Sept terrains contigus, situés en cette Paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à cinq milles environ au-dessous de cette ville, désignés par les numéros de un à sept inclusivement, d'après un plan dressé par Gireaux et Castaing, architectes, le 17 de février 1861, et déposé en l'étude de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 212, et ayant les dimensions suivantes, savoir: Le No Un mesure deux cent quatre-vingt cinq pieds de face au fleuve sur quarante arpents de profondeur. Le No Deux mesure deux cent quatre-vingt-quinze pieds de face au fleuve, sur quarante arpents de profondeur, et les Nos de Trois à Sept inclusivement mesurent chacun deux cent cinquante-sept pieds de face au fleuve sur quarante arpents de profondeur, mesure anglaise.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances, et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, à l'exclusion de la portion supérieure du No Un, mesurant quatre-vingt-dix pieds de face sur quarante arpents de profondeur, bornée à la limite supérieure par la propriété de maintenant aux héritiers de Casimir Lacoste, et à la limite inférieure par la portion restante du No Un, et aussi à l'exclusion de toutes bâtisses et améliorations sur ladite portion de terre ainsi exceptée.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Le montant de la réclamation de la demanderesse, savoir: 1o La somme de deux mille neuf cents piastres ($2,100 00 c.) montant du billet hypothécaire dû sur ladite propriété. 2o. la somme de cent soixante-quatorze piastres ($174 66 c.) montant de l'intérêt dû sur ledit billet, de sa date jusqu'à échéance, à six pour cent l'an. 3o. Tout intérêt au taux de huit pour cent l'an, qui sera accru sur ledit billet de deux mille neuf cents piastres ($2,900 00 c.), depuis l'échéance, savoir: du 23 d'octobre 1867 jusqu'au jour de l'adjudication. 4o. Quatre piastres frais de copie d'acte de vente. 5o Onze piastres et quatre-vingt cinq cents ($11 85 c.), frais de Cour, et les autres frais d'instance, comptant, au moment de l'adjudication.

Pour la balance du prix d'adjudication, l'acquéreur assumera le paiement de: 1o. Le billet hypothécaire de la somme de deux mille cinq cents piastres, ($2,500 00) échéant le 9 d'août 1868, garanti par hypothèque sur la propriété sus décrite, souscrit par J D Augustin, l'agent de la demanderesse, à son propre ordre et par lui endossé, de sa date jusqu'à l'échéance à six pour cent l'an à l'échéance, payable à un an de date, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de et après l'échéance jusqu'à paiement et, qui dit billet à son échéance a été renouvelé pour un an, et échoit ainsi qu'il est dit plus haut le 9 d'août 1868. 2o. Le billet hypothécaire de la somme de deux mille neuf cents piastres ($2 900 00 c.), daté du 25 d'octobre 1866, souscrit par la défenderesse, à son propre ordre et par elle endossé, payable à deux ans de date, avec six pour cent d'intérêt l'an de la date jusqu'à échéance, et après cette époque au taux de huit pour cent l'an, jusqu'à paiement, aussi garanti par hypothèque sur la propriété sus-décrite, étant le dernier paiement du prix primitif dû à la demanderesse et échéant le 28 d'octobre 1868.

Et l'acquéreur prendra la reversion de l'hypothèque garantissant lesdits billets.

La balance du prix d'adjudication, s'il y avait, comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
29 janv—29 6 14,22 29 fév Shérif de la paroisse d'Orléans.

PAYNE & HARRISSON vs GEO. W. CAGE.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 19,965—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, cinq de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la Paroisse d'Est Bâton Rouge, en cet Etat, ayant quatre cent quinze acres, bornée au Nord par les terres de G. P. Nettreville & McCawley, à l'Est par celles de James Louden, au Sud par celles de John Briskey et la Dame Kendrick et à l'Ouest par celles de la Dame Carney et du sieur Badger.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY.
4 jan—4 12 21 29—5 fév Shérif de la paroisse d'Orléans

PAYNE HUNTINGTON & Co, vs EMZY W. PURL.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19 964—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI cinq de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située sur l'Ile à Reccourci (Raccourci Island) dans la Paroisse West Feliciana, en cet Etat, ayant six cent quarante six acres en superficie plus ou moins et connue sous le nom de "Home Place" et sur laquelle propriété la mère du défendeur a autrefois demeuré.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la succession de son père feu Joseph Purl.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
4 janv—4 12 21 29—5 fév Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Le Juri de Police, paroisse d'Orléans, rive droite, vs Medora Mc Ghie ou Mc Gee et Thomas L. Mc Ghie ou Mc Gee.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,117—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi vingt-neuf de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

L'habitation Aurora, située en cette paroisse sur la rive droite du fleuve Mississippi, à quatre milles environ au dessous de la ville d'Alger et bornée à la limite supérieure par la propriété de F. P. Dormegi, à la limite inférieure par la "Turnpike Road" connue sous le nom de "Cut off," ayant une façade d'environ vingt-cinq arpents, plus ou moins, sur le fleuve Mississippi, sur une profondeur d'environ quarante arpents.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY.
28 jan—5, 13, 21, 29, fév Shérif de la Paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

Avis.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse Plaquemines.—A M. Auguste Leroy et aux autres héritiers de la succession d'Alexandre Leseeps, décédé.—En vertu et par ordre de la Cour de Paroisse de cette paroisse, ... [illegible]

... Syndic du 2e District, Paroisse Plaquemines.
S. W. SAWYER,
Paroisse Plaquemines, 18 janvier 1868.
21 janv—10f

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie, par les présentes, que, le 27 novembre 1867, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans la cause intitulée No 24,101: Eléonore Ann McCormick, femme de F. L. Duprée, contre son mari.—Sur motion de G. E. Reyes, avocat de la demanderesse, ... [illegible] Jugement rendu le 27 novembre 1867,—signé le 3 décembre 1867.
(Signé) E. T. FELLOWES, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 18 janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.
J. O. CHALON,
18 jan—24,29 Député Greffier.

DAVID H. ADLER vs. ses créanciers, pour un atermoiement.—No 24,336.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Les créanciers du pétitionnaire sont par le présent notifiés d'avoir à se réunir au bureau de A. Magner, notaire public en cette ville, JEUDI, le 20 de février 1868, à 10 heures du matin, à l'effet de prendre en considération l'application du dit pétitionnaire pour un atermoiement. Toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues, et Julien A. Seghers, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la Cour—Ce 18 janvier 1868.
J. O. CHALON.
19janv—19,29 7,17f Député-Greffier.

Succession de Mme W. J. Schemel.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur et l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
29 janv—29 - 2 7 fév Greffier

Succession de E. Bontreux.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
19janv—29—2,7 fév Greffier.

Succession de James McCabe.—No 30,228.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que John McCabe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu James McCabe, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
29 janv—29—2,7 fév Greffier.

Succession de Marie Célestine Maxent, Vve de A. F. Dolhonde — No 30,221.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Forestier Dolhonde a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Marie C. Maxent Vve de A. F. Dolhonde, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
29 jan—29—2,7 fév Greffier.

Succession de Patrick Egan et son épouse Catherine E. Egan—No 30,205.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Thomas W. Crowan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Patrick et Catherine Egan décédés intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
21 jan—24,29 Greffier.

Succession de J. M. D. Prosper—No 27,075.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Sébastien Fahrman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu J. M. D. Prosper, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
25janv 29—2fév Greffier.

Succession de Daniel Meyer—No 29,656.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Pierre Glaiser, curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit Pierre Glaiser déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
25janv—29—2 fév Greffier.

Succession de James Garry—No 29,207.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Bridget Moore a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu James Garry, décédé intestat: — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
21 janv—24,29 Greffier.

Succession du Dr. Cesare Cuneo—No 30,204.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Ernest Etienne Morphy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Dr Cesare Cuneo décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
21janv—24,29 Greffier.

Succession de Stephen H. Miller—No 30,206.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. Attendu que Salvador J. Faut a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Stephen H. Miller décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
21janv—24,29 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

FRANCIS FERNANDEZ & CO.

Linge fait de saison à l'encan.
SANS RESERVE.

PAR F. FERNANDEZ & CO.
F. FERNANDEZ, Encanteur.

JEUDI prochain, 30 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan No 44 rue de la Vieille-Levée, entre les rues Bienville et Douane, SANS RESERVE AUCUNE—

500 lots de Linge fait de saison, comprenant un assortiment général, tel que:

Pardessus en drap noir,	Pantalons kerseys,
Pardessus en drap fantaisie,	Gilets de dessous,
Paletots drap noir,	Chemises blanches,
Paletots sacs en drap,	Chemises couleur,
Habillements en casimir,	Caleçons,
Pantalons casimir,	Pantalons satinet,
Pantalons noirs satin laine,	Chemises de peau,
Chemises flanelle grise,	Pantalons Kentucky jeans,
&c, &c, &c, &c, &c,	&c, &c, &c, &c, &c.

La vente se faisant sans réserve, mérite l'attention des marchands de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 29 janv

Vente par Catalogue.

Grande et importante Vente, "SANS RÉSERVE", de Fusils fins anglais, Couteaux de poche, Couteaux et Fourchettes, Razoirs, Pelles, Pioches, Chaînes d'Oliver Ames & fils, Ferblanterie, Cordes, Casse-têtes, &c, &c, &c.

PAR F. FERNANDEZ & CO.
F. FERNANDEZ, Encanteur.

SAMEDI prochain, 1er février 1868, il sera vendu, "sans réserve aucune," à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, No 44 rue de la Vieille Levée, entre les rues Bienville et Douane—

Un grand, important et varié assortiment de quincaillerie anglaise et américaine, comprenant en partie les articles ci-après:

Fusils fins anglais doubles,	Colliers et hamais,
Pelles et pioches d'Oliver Ames & fils.	Traits,
Chaînes de trait,	Haches de Simmond,
Chaînes de log,	Balances à ressorts,
Ferblanterie,	Cheminées de fusils,
Couteaux de poche,	Poêlons,
Scies de Taylor frères,	Faulx,
Cadenas,	Vices,
Papier à lettre anglais,	Etrilles,
Razoirs,	Moulins à café de Parker,
Ciseaux,	Pelles marque L. H. & D. H.,
Limes,	Corde de Manille,
Robinets en bois,	Brosses à souliers,
Ficelle française,	Cirage
Couteaux et fourchettes,	Aiguilles,
&c, &c, &c, &c.	

Les articles ci-dessus sont d'importation récente et en parfait ordre.

Les catalogues seront prêts la veille de la vente.

Conditions à la vente. 28 jan

Blanc de plomb "Star"; Blanc de plomb "Bull Head", Rouge de Venise à l'huile de lin, Ochre Jaune français, Charrues "Yankee", &c., &c.—Sans réserve.

PAR FRANCIS FERNANDEZ & CO.,
F. FERNANDEZ, encanteur.

SAMEDI, 1er février 1868, il sera vendu sans aucune réserve, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, No 44 rue de la Vieille-Levée, entre les rues Bienville et Douane,

10,000 livres blanc de plomb "Star" en cans de 25 livres et 200 livres par caisse.

10,000 do blanc de plomb "Bull Head" en cans de 25 livres et en caisses de 200 livres.

5,000 do rouge de Venise à l'huile de lin, en cans de 25 livres, et 200 livres par caisse.

5,000 do ochre jaune français, en cans, patenté, de 25 livres chaque.

50 charrues "Yankee" Nos 10 et 11,
1 caisse secatif (Patent Dyer) en cans assortis.

Conditions à la vente. 28 jan

PAR H. W. PALFREY.

Succession de Robert et d'Eudosia Crozier—No 29,801—

Vente, à l'encan, de Terrains de prix, nus e améliorés, dans la rue Calliope.

Vente à des conditions favorables.

PAR H. W. PALFREY, encanteur.
Bureau, rue Carondelet, No 26.

LE MERCREDI, 29 janvier 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 19 décembre 1867, il sera vendu les terrains suivants, nus et améliorés, appartenant à la succession de Robert et d'Eudosia Crozier—savoir:

1o—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Calliope, Euphrosine, Liberté et l'Avenue Franklin. Le dit terrain est désigné par la lettre D., sur un plan exposé actuellement à la Bourse; il a 18 pieds 8 pouces de face à la rue Calliope, sur une profondeur entre lignes parallèles de 82 pieds 6 pouces. Ensemble toutes les améliorations qui se trouvent dessus, comprenant une maison basse ayant une mansarde finie, quatre chambres; dans le fond, une bâtisse en bois, à étage, ayant cuisine, chambre à blanchir le linge et une chambre à domestique; également, cuve, &c.. le tout porte le No 309 de la rue Calliope.

2o—Un certain terrain touchant au susdit, désigné par la lettre C., sur le même plan, ayant la même dimension que le terrain lettre D., et porte le No 307 de la rue Calliope, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus et sont semblables à celles du terrain lettre D.

3o—Un certain terrain, dans le même îlet que le sus dit, désigné par la lettre B., touchant au terrain lettre C., d'après le même plan, ayant 37 pieds 6 pouces de face à la rue Calliope, sur une profondeur entre lignes parallèles de 82 pieds 6 pouces,—avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, et comprenant une bâtisse en bois, à étage, bien bâtie et en bon ordre, ayant une demeure et servant actuellement de boutique de charpentier.

4o—Un certain terrain, dans le même îlet que les susdits, désigné par la lettre A, touchant au terrain lettre B., ayant 37 pieds de face à la rue Calliope, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 82 pieds 6 pouces, formant l'angle de la rue Calliope et de l'Avenue Franklin.

Conditions de la vente—Le moitié du montant de l'adjudication comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste à un an de crédit, en un ou des billets des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale, portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées au prix de leur valeur et les polices devront être transférées.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs.
23 déc—29—4,11,29 janv

Succession d'Edouard Lannusi.—Vente à l'encan d'une maison basse, en bois, avec une maison à étage dans le fond, No 277 de la rue Bourbon, entre les rues Hôpital et Quartier—Possession presque immédiate.

PAR H. W. PALFREY, encanteur.
Bureau, rue Carondelet, No 26.

IL sera vendu, le MERCREDI, 29 janvier 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 16 décembre 1867, la propriété suivante, à terme et avec comptant, dépendant de la succession d'Edouard Lannusi, décédé—savoir:

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Hôpital, Dauphine et Quartier. Le dit terrain a 30 pieds de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 96 pieds, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, No 277 de la rue Bourbon.

Les améliorations consistent en une maison basse en bois, avec une bonne bâtisse à étage en bois, dans le fond.

Conditions de la vente—La moitié du montant de l'adjudication comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste à douze mois de crédit en un billet de l'acquéreur, garanti par hypothèque sur la propriété vendue et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 19 février 1868, à raison de $18 par mois.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
28 déc—29—janv 4 11 29

Succession de John Toomer—No 251.

Vente à l'encan de quatre Terrains dans la rue d'Héméourt, entre la rue Solomon et l'Avenue Carrollton.

PAR H. W. PALFREY Encanteur.
Bureau, rue Carondelet, No 26.

MERCREDI, 29 janvier 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Seizième Cour de District de la Louisiane, paroisse St Tammany, daté du 16 décembre 1867, et un ordre supplémentaire de la même Cour, daté du 23 décembre 1867, il sera vendu, les propriétés foncières ci-après décrites et appartenant à la succession de John Toomer décédé, savoir—

QUATRE CERTAINS TERRAINS, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues d'Héméourt, Ulloa, Solomon et l'Avenue Carrollton.

Les dits terrains sont désignés par les Nos 4, 5, 6 et 7, d'après un plan dressé par Rugenstein, voyer, en date du 24 février 1860; ils ont chacun 32 pieds de face à la rue d'Héméourt, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 114 pieds.

Conditions de la vente.—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant Thos. J. Beck, Jr., notaire public, aux frais des acquéreurs. 28 déc—29,8,20—4,11,29 janv

Succession de Mme Frances Chapman, décédée, femme de Lorenzo D. Hillerman—No 29,619.

Vente à l'encan de Terrains de prix et améliorés, au coin des rues Ste. Marie et Religieuse.

PAR H. W. PALFREY, encanteur,
Bureau, rue Carondelet, No. 26.

SAMEDI, 15 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 6 janvier 1868, il sera vendu, pour le compte de la susdite succession—

LA MOITIE INDIVISE DE DEUX TERRAINS situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Ste Marie, Religieuse, Rousseau et Felicité. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan dressé par Hugh Grant, daté du 31 mai 1847.

Le terrain No 1 forme l'angle des rues Ste Marie et Religieuse; il a 35 pieds 9 pouces de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de 120 pieds sur la ligne de terrain No 2 sur une profondeur et façade à la rue Religieuse de 144 pieds 4 pouces 7 lignes, et à 5 pieds 3 pouces de large dans le fond.

Le terrain No 2 touche au terrain No 1; il a 27 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur, sur la ligne latérale du terrain No 1, de 120 pieds, et sur la ligne latérale du terrain No 3, 127 pieds 6 pouces 3 lignes et demie, et 27 pieds 5 pouces 5 lignes de large dans le fond où il est borné par le terrain No 7. Le dit terrain a une ouverture et une façade sur la rue Religieuse, derrière le dit terrain No 1, de 5 pieds 3 pouces. Ensemble, la moitié indivise des améliorations qui se trouvent dessus.

Voir le plan à la Bourse des Encanteurs.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste à douze et dix-huit mois de crédit, en billets de l'acquéreur, à son ordre et par lui endossé, portant intérêt à raison de huit pour cent, du jour de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque sur les propriétés vendues. L'acte hypothécaire devra contenir la clause de cinq pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement des montants des dits billets.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis, par devant S. Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 janv—17,23,29—fév 14,15

Succession de Lorenzo D. Hillerman—No 29,390.

Vente à l'encan de terrains de prix au coin des rues Ste Marie et Religieuses, et un terrain dans la rue Chippewa, avec améliorations

Par H. W. PALFREY, encanteur,
Bureau, rue Carondelet No 26.

SAMEDI, 15 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 6 janvier 1868, il sera vendu, pour le compte de la susdite succession—

1o. LA MOITIE INDIVISE de deux terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Ste Marie, Religieuse, Rousseau et Felicité. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 et 2, sur un plan dressé par Hugh Grant, daté du 31 mai 1847. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Ste Marie et Religieuse; il a 35 pieds 9 pouces de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de 120 pieds sur la ligne du terrain No 2, sur une profondeur et façade à la rue Religieuse de 144 pieds 4 pouces 7 lignes, et 5 pieds 3 pouces de large dans le fond. Le terrain No 2 touche au terrain No 1; il a 27 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur, sur la ligne latérale du terrain No 1, de 120 pieds, et sur la ligne latérale du terrain No 3, 127 pieds 6 pouces 3 lignes et demie, et 27 pieds 5 pouces 5 lignes de large dans le fond où il est borné par le terrain No 7. Le dit terrain a une ouverture et une façade sur la rue Religieuse derrière le dit terrain No 1, de 5 pieds 3 pouces. Ensemble la moitié indivise des améliorations qui se trouvent dessus.

2—UN TERRAIN situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre le Chemin Felicité et les rues Chippewa Ste-Marie et Jersey. Le dit terrain est désigné par le No 4 sur un plan préparé par B. Lafon, dressé dans l'année 1810 et déposé chez Wm Christy, alors notaire. Il a 37 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Chippewa, sur 159 pieds 10 pouces de profondeur, sur le plan américain. Ensemble, toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Voir le plan à la Bourse des Encanteurs.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste à douze et à dix-huit mois de crédit, en billets des acquéreurs, à leur ordre et par eux endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque sur les propriétés vendues. L'acte hypothécaire devra contenir la clause de cinq pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement des montants des dits billets.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant S. Magner, notaire public, aux frais des acquéreurs. 17 janv

VENTES DE CONSTABLE.

A. Scheyer contre M. Robinson.—Nos 3 671 et 3,892.

COUR du Troisième Juge de Paix—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Paul W. Collens, Troisième Juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, à mon entrepôt, dans la rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 29 janvier 1868, à midi—La vente des meubles saisis dans le susdit procès. Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
ARTHUR LANGE, Constable.
18 janv—19,25,29

PAR le Constable de la Troisième Justice de Paix—No 6318 E. A. Rochereau & Co. vs. L. Manuel, ... [illegible] ARTHUR LANGE constable.
21janv—24,29,30

FAR HOFFMAN, MARKS & CO

Marchandises sèches et Lingerie; Marchandises avariées.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 28.

MERCREDI, 29 janvier, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Casimirs, satinets, doeskins, Meltons, jeans, tweeds, linseys, kerseys, flanelles, plaids laine, popelines, mousselines laine, alpacas, mérinos, mozambiques, Robroys, coton blanc et coton écru, cotons à draps, indiennes françaises et américaines, indiennes à meubles et indiennes bleues, ginghams, fil et linge coton, toiles d'Irlande, mousselines brodées et jaconats, jaconats, coton, blanc, tapes, cambrics, mouchoirs, mouchoirs soie, coton; cotonades, denims, coutils, nankins, stripes, Lowells, châles, manteaux, jupons Balmoral; nubias, écharpes, sontags, barèges à voiles, corsets, bonneterie, mouchoirs toile et mouchoirs coton, serviettes toile, nappes, chemises toile et chemises coton; chemises de dessus, caleçons et chemises de peau en laine, &c, &c.

—Egalement—
20 tierçons jambons passés au sucre.
—Et—
200 couvertures grises, avariées,
40 pièces jeans laine, do
—A midi—
100 paniers champagne de marques assorties.
Conditions à la vente. 29 jan

Vente continuée le MARDI, JEUDI et SAMEDI.

Succession de G. J. LEWIS.
pour opérer un partage.
Les billets de la ville pris au pair.

Grande vente importante, à l'encan
DU FONDS DU MAGASIN No 174 DE LA RUE CANAL,

Comprenant un des plus grands et des meilleurs stocks de:

Porcelaine, verrerie et faïence; jolis services en porcelaine française ornés et unis; services à café et à dîner; ornements de toilette; jolie verrerie rare de Bohême; argenterie plaquée, anglaise et américaine, des meilleures manufactures; coutellerie de Rodgers Russell et autres marques célèbres; vases français et de Dresde et d'Allemagne; unique article à eau de Cologne; verreries, françaises, anglaise et américaine; statuettes en marbre de Paros et Magnolia; articles Japon et ferblanterie; magnifiques plateaux en papier maché; paniers à fruits et porte-cartes en porcelaine, et plateaux.

Magnifiques pots à glace, en plaqué;
Services à thé et à café, en plaqué;
Paniers drap, paniers de provision et "Shopping";
Devants de cheminées et paillassons en velours, les portés;
Réfrigérants et filtres qui ont obtenus des prix;
Poêles de toute espèce, y compris le célèbre Cotton Plant.
Lampes à huile de charbon—les derniers perfectionnements;
Belles pendules françaises et américaines,
Glaces françaises et américaines, de toutes grandeurs.

Un grand stock d'articles trop nombreux pour être mentionnés et convenables pour CADEAUX de NOEL et de NOUVEL AN.

MM. HOFFMAN, MARKS & CO.,
S. S. ZELNICKER, encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No. 28,

IL sera vendu, le jeudi 19 du courant, à 10 heures du matin, au magasin No 174 rue du Canal, entre celles Baronne et Philippa, par ordre et conformément à un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 29,907, en date du 5 décembre 1867, pour compte et pour liquider la succession de G. L. Lewis, décédé, tout le stock d'affaires du dit magasin.

Tout le stock a été choisi par le propriétaire, sur les meilleurs marchés du monde, et comme il était destiné à une maison de détail de premier ordre, on le trouvera supérieur à tout ce qui a été offert jusqu'ici à l'encan.

Les installations et le bail du magasin seront vendus.

Les meubles seront vendus au No 186 de la rue des Magasins.

Conditions:
Au-dessous de $500, comptant; au-dessus de $500 trente jours;
Au-dessus de $1000, 60 jours; au-dessus de $2000, 4 mois;
Au-dessus de $3000, 6 mois; au-dessus de $5000, 12 mois.

Les billets devront être endossés à la satisfaction du vendeur.
HOFFMAN, MARKS & CO.,
8 déc S. S. ZELNICKER, Encanteur.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Vente sans réserve.
300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
—Aussi—
Habillements d'hiver et Chapeaux.
PAR GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan, 69, Chartres.

MERCREDI, 29 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu sans réserve—

300 caisses bottes, souliers et brodequins,
—Aussi—
100 caisses chapeaux pour hommes et enfants,
—Aussi—
200 lots habillements d'hiver.
Conditions—Comptant. 29 jan

PAR EUGENE TOURNE,
Successeur de
BERNARD, TURPIN.

Whisky, Brandy, Genièvre, Vins en barriques, Champagne, Sardines, Vermouth, Prunes, Figues, &c.

PAR EUG. TOURNÉ, encanteur.

MERCREDI, le 29 janvier 1868, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 66, rue Vieille-Levée—

Whisky, brandy, genièvre, malleras, schnapps, vins en barriques ou en caisses, vermouth, prunes, figues, sardines, sherry, porto, petits pois, cèpes, champagne.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 29janv

Cargaison du Brick ALEXANDER, arrivé de Palerme.

Vins, Amandes sans coque, Anchois, Macaroni, Vermicelli, Limons, Oranges.

PAR EUGENE TOURNÉ, Encanteur.

VENDREDI, 31 janvier 1868, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu, sur la Levée, vis-à-vis du marché à la viande, au débarquement du brick Alexander, arrivé de Palerme,

100 barriques vin rouge de Sicile,
50 futailles Porto, en quarts et huitièmes,
10 quarts Madère fin,
127 caisses amandes sans coque, 25 livres chaque,
16 barils anchois,
350 caisses macaroni, vermicelli et pâtes,
600 do limons,
10 do oranges.
Conditions à la vente. 22 jan

Propriété rue des Remparts, par ordre du propriétaire absent.

PAR EUGENE TOURNÉ, encanteur.

SAMEDI 1er février 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, la propriété ci-après décrite—

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St-Pierre, Bourgogne et Toulouse. Ledit terrain mesure 31 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 83 pieds 11 pouces 6 lignes, mesure américaine.

Ensemble, une maison en brique à étage, ayant 2 salons au rez-de-chaussée, corridor, 3 chambres au premier étage, balcon, en fer, magasin, deux chambres en mansarde, cuisine, étage, avec chambres à domestiques, cour, etc. La maison porte le No 142.

Conditions—Un tiers comptant; la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété et 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à l'échéance. En cas de poursuites, 5 pour cent pour frais d'avocat.

Acte de vente, pardevant O. Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis. 25 janv

PAR S. GUINAULT

Un manège à l'encan, pour être vendu sans aucune limite.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

LUNDI, 3 février 1868, à 11 heures du matin, rue des Marais, entre les rues Bienville et Conti—

Un manège en bon état, avec tente, 16 chevaux et 4 voitures en bois.

Aussi, un orgue.
Conditions—Comptant. 29 jan

Jolie propriété rue du Quartier, No 191.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 1er février 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.

Un lot de terre mesurant environ 21 pieds de face à la rue du Quartier, sur environ 94 pieds de profondeur entre les rues Bourbon et Dauphine. Ensemble, une jolie maison couverte en ardoise, ayant trois chambres dont une dans le fond, salle à manger, cuisine, cour carrelée, &c.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à un crédit d'un an en billets portant 8 pour cent d'intérêts de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant A. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 28 janv

Succession de Mme veuve J. L. Dolliole—No 29,434—

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 8 février 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 décembre 1867, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Columbus, Laharpe, Villeré et Robertson, mesurant au pied français, 30 pieds de face à la rue Columbus, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble une jolie maison briquetée entre poteaux No83, ayant huit pièces dont deux dans le comble, avec cheminées, deux cabinets et deux chambres à domestiques, deux citernes, latrines doubles, puits &c. Le tout divisé en deux logements et rapportant $30 par mois. Voir le plan du susdit lot exposé à la Bourse avant la vente.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets divisés en coupons, à la convenance des héritiers, portant 8 pour cent d'intérêt de date et garantis par hypothèque. Les bâtisses devront être assurées par l'acquéreur jusqu'à parfait paiement des billets et la police transférée aux vendeurs.

Acte de vente pardevant A. L. Kernion, notaire public aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats Unis. 8 jan—6 15 22 29—fév 8

PAR G. DE FERIET.

Meubles! Meubles! Meubles!
Par G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86,

MERCREDI, 29 janvier 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, sans aucune limite ou réserve, dans la salle d'encan de l'encanteur, rue Bienville, No 86, entre les rues Royale et Bourbon—

Un assortiment général de meubles, comprenant: lits, armoires, bureaux, lavabos, buffets, meubles de salon, pupitres de bureau, tables, tapis, chaises, glaces, gravures de choix, outils, faïence, verrerie &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 29janv

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans—Je certifie, par les présentes, que, le 18 janvier 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans les termes et chiffres suivants—savoir: No 20,869. Adèle Bloom, épouse d'Abraham Leopold, son mari—Dans cette cause, considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse, ... [illegible] Jugement signé le 23 janvier 1868.
(Signé) G. DUPLANTIER, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, ce 23 janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.
28 jan—10 et 28fév J. F. LAIZER, Député Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que, le 18 janvier 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans les termes et chiffres suivants—savoir: No 20,703, Sophie Lévy, femme d'Adolphe Marx, contre Adolphe Marx, son mari. ... [illegible] Jugement rendu le 18 janvier 1868.
(Signé) G. DUPLANTIER, Juge.
En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, à Nlle-Orléans, ce 23 janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.
28 janv—fév 28 J. F. LAIZER, Député Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par les présentes, que, le 9 janvier 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans les termes et chiffres suivants, savoir: No 19,899—Marie Claire Emilie Rousseau, femme de H. V. Oariol, contre son mari. ... [illegible] Jugement rendu le 9 janvier 1868. Signé le 16 janvier 1868.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, pour la ville de la Nlle-Orléans, ce 17 janvier mil huit cent soixante huit.
J. P. DICH,
28 jan—fév 3,8,15,28 Député-Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve.
Marchandises sèches, linge fait, chemises et chapeaux.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, Encanteur.

JEUDI 30 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

160 lots marchandises sèches de saison comprenant un assortiment général.
—AUSSI—
200 lots linge fait de saison.
—AUSSI—
100 douzaines chemises.
—ET—
Une facture de chapeaux.
Conditions à la vente. 29janv

Vente sans réserve, pour clôre consignations.
Vins en Barriques et en Caisses, Vermouth, Champagne, &c.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, encanteur.

VENDREDI, 31 janvier, il sera vendu, à 11 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée, à livrer des entrepôts de la Douane, en débarquement des navires Lutchez et Bons-Fils, de Bordeaux—

20 barriques vin rouge Côtes de Loubès 1865,
20 do do Côtes-St-Gervais 1866,
721 caisses vin rouge Bas-Croix-du-Mont, Côtes de Bouillac, Côtes St-Gervais, Côtes de Fleiras, Côtes de Pronsac, et Palus de Libourne 1865,
118 caisses Vermouth supérieur,
24 de vieux Madère,
27 de vin blanc Barsac et Ste-Croix-du-Mont,
15 do Champagne impérial,
20 do cerises à l'eau-de-vie
Vente sans réserve. — Conditions à la vente.
29 jan

PAR A. FEIBER.

Vente importante de Marchandises sèches, Habillements, Chapeaux, Lingerie, etc.,—à l'encan.

PAR A. FEIBER.
H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 29 janvier, à 10 heures, dans la salle d'encan, au No 66 de la rue de Chartres—

Coton blanc et coton écru, coton à draps,
Stripes, denims, ginger et Hickory.
Cotonnades, casimir, satinet et jeans,
Jaconats suisses, batiste, tape check et nansouk,
Flanelles rouge, blanche et bleue; couvertures,
Alpacas, mousselines laine, mérinos, grenadines,
Kersey, lowells, manteaux, barèges à voiles,
Bonneterie, etc.
—Egalement—

Un magnifique stock d'habillements frais, convenables pour le commerce de la ville et celui de la campagne.
—Et—
Un grand choix de lingerie et de chapeaux.
Conditions—à la vente. 29 jan

PAR CHS. T. NASH.

Vente renvoyée de Machines d'un Moulin à Coton.

PAR CHS. T. NASH, Encanteur.
Bureau au Masonic Hall, Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

SAMEDI, 1er février 1868, à 4 heures de l'après-midi, sur les lieux, au No 444 de la rue Nlle-Levée, positivement et sans réserve, pour opérer un partage—

La machine d'un moulin à égrener le coton; appareil à réduire—en bon état, consistant en:

1 Réservoir de coton,
1 Machine Eagle 70 à scie,
1 Presse,
1 Bouilloire droite,
1 Machine à vapeur de la force de huit chevaux,
Flèches, bandes, &c, &c.

N. B.—On peut voir des échantillons du résultat de cette machine au bureau, Masonic Hall Auction Mart.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 29 janv—4

PAR O. VALETON.

Succession de C. N. BUSSY—No 29,531.

Essences, extraits, ustensiles à fabriquer les parfumeries, &c.

PAR O. VALETON. Encanteur.

VENDREDI, 7 février, à midi, il sera vendu, au No 187, rue Bourgogne, près de la rue Toulouse, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District, en date du 24 janvier 1868—

Un lot de parfumeries, pommades, essences, extraits, moules, chaudières, ustensiles propres à la fabrication des parfumeries.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.
29 jan—fév 4 7

PAR THOMAS & SPEAR.

Magnifique propriété donnant un excellent revenu, connue sous le nom de "Young America Coffee House," encoignure Bienville et Basin.

PAR THOMAS & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.
Salle de vente, 36, rue Bienville.

SAMEDI, 1er février 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Basin, Conti et Franklin. Le dit lot de terre forme l'angle des rues Basin et Bienville et mesure 25 pieds de face sur la rue Basin, sur 96 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur sur les lignes parallèles et de face à la rue Bienville.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques avec cuisine y attenant et occupée actuellement par le café, bien connu sous le nom de "Young America Coffee House."

Termes et conditions.—L'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet à ordre, en date du 20 mai 1866 pour la somme de $2,500 avec intérêt au taux de 8 pour cent par an. Pour la balance une moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit par billets portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, avec hypothèque spéciale et privilége de vendeur. Les bâtisses devront être assurées pour un montant égal à celui des billets.

En outre, la police d'assurance transférée au vendeur. ... [illegible] paiement à la échéance pour le recouvrement du montant des dits billets.

Les taxes de l'année 1867, payables en 1868, seront à la charge de l'acquéreur.

Acte de vente, y compris les timbres, pardevant A. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

La propriété actuellement est occupée par un bail de trois ans à dater du 1er avril 1866, et est louée actuellement à raison de $75 par mois jusqu'au 1er avril 1868 et à partir de 1er avril 1868 à 31 mars 1869 à $100 par mois garanti par bonne hypothèque assurant le prompt paiement du loyer. 26 janv

Succession de L. J. Prince.

5 Lots de Terre dans le Second District.

PAR THOMAS & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Salle de vente, 36, rue Bienville.

JEUDI 30 janvier 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 26 décembre 1867, pour le compte de la susdite succession, les lots de terre ci-après décrits, appartenant à la susdite succession.

5 Lots de Terre situés dans le Second District de cette ville, désignés par les numéros Vingt-Trois, Vingt-Quatre, Vingt-Cinq, Vingt-Six et Vingt-Trois de l'îlet Quarante-Deux, formé par les rues Conti, White, Broad et le Promenade Quarantaine, d'après un plan de F. Fleury, daté du 15 mars 1864 et déposé en l'étude de Selim Magner, N. P., suivant plan. Les lots des numéros Vingt-Trois à Vingt-Six mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de Cent-Trente-Trois pieds de profondeur; et le numéro Trente-Trois mesure trente-cinq pieds de face à la rue White sur cent vingt pieds de profondeur.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant O. Morel, N. P., y compris les timbres, etc, aux frais de l'acquéreur.
24 déc—jan 11,17,18,28,30

Succession de LOUIS FELIX RULEAU,—No 29,946—
Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
Propriété près de la rue Hospital,
PAR THOMAS & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Salle de vente, 36, rue Bienville.

MERCREDI, 5 février 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 30 décembre 1867 pour le compte de la susdite succession, le lot de terre ci-après décrit:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris par les rues Dumaine, Bienville, Johnson et Galvez, désigné par le No 12 de l'îlet No 427, sur un plan dressé par Alien D'Hémécourt, voyer, daté du 16 juillet 1855 et déposé en l'étude de F. C. Cavelier, notaire public, d'après note posé le 10 avril 1856; le dit lot de terre mesure, d'après le dit plan 28 pieds 9 pouces 7½ lignes de face à la rue Johnson, sur une profondeur de 128 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes et conditions—Un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, la balance à un crédit de 6 et 12 mois, en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilége de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la vente à parfait paiement, et 5 pour cent en sus montant réclamé pour honoraires d'avocat.

Acte de vente par procuration du ajoutera 5 pour cent ... [illegible]

Acte de vente, y compris les timbres, aux frais de l'acquéreur, pardevant F. Eude, notaire public.
4 janv—4,14,24,29 fév 4,5

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

Les Billets de la Ville pris au pair.

Grande vente, sans réserve, de Marchandises sèches et d'Articles de fantaisie.

PAR HOLZ, BLOHM & CO,
JOHN C. BLOHM, Encanteur.

JEUDI 30 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

600 colis et lots de marchandises sèches étrangères et américaines, telles que: indiennes, coton blanc et coton écru, coutil jeans, ginghams, toile du Nord, toile française, toiles d'Irlande, drap d'été, mérinos, mousseline laine, calicos merinos, bobinets, toiles à moustiquaires, bonneterie, corsets français, drap noir, tweeds français, patrons de pantalons, casimirs fantaisie, barège, tarlatane, tapes crochet, mousseline damassée, mouchoirs madras, mérinos et batiste, toile à drap, denims, stripes, ginghams, &c.

600 lots d'articles de modes et de fantaisie assortis.

Conditions—Une moitié en billets de la ville au pair; le reste en billets du Trésor des Etats-Unis. 29 janv

Succession de Théodore Hatry, No. 30083.

Vins, liqueurs, installations de buvettes, meubles.

—Egalement—

Dix actions de la Compagnie d'assurance Germania.

PAR HOLZ, BLOHM & Co.
JOHN C. BLOHM, encanteur.
Bureau, 21, rue de Chartres.

MERCREDI, 29 courant, à 11 du matin, sur les lieux Nos. 1 et 2 de la rue Terrell, en face du théâtre National, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District, juge J. W. Thomas—daté du 14 janvier 1868, il sera vendu

Tout le contenu du dit édifice,
Comprenant:

Comptoirs de buvette, étagères, tables, chaises, verres, carafes, vins, liqueurs, bières, poêles, glaces, bouteilles, cigares, tabac, etc., lits et literie; bois de lit, armoires, bureaux, lavabos, tables à toilette, chaises à bras, berceuses, lavabos, tapis, installations de gaz, faïence, ustensils de cuisine, pupitre, tables à dessus en marbre, litterie, &c. &c.

—Egalement—

10 actions de la Compagnie d'assurance Germania.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 18 janv

Succession de Wm G. B. Stolberg—No 29,667.

Meubles; montre et chaîne en or.

Par HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No 21.

VENDREDI, 31 du courant, à midi, il sera vendu dans leurs salles d'encan, No 21 rue de Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District, juge J. W. Thomas, en date du 18 janvier 1868, pour le compte de la succession de Wm. G. B. Stolberg—

Bois de lit et literie, bureau, table, pendule; une malle contenant du linge de corps.

Montre et chaîne en or.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 janv

PAR J. P. BOISSEAU.

Café à l'encan, le propriétaire se retirant des affaires.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur—Bureau, rue Vieux, Nos 49 et 51—Il sera vendu jeudi, 30 janvier 1868, à 10 heures et demie du matin—le contenu du café au coin des rues Orléans et Bourbon—Le stock comprend en partie: vins, whisky, gin, brandy, madère, porto, vin rouge, champagne, vins, vermouth, absinthe, kirsch, marasquin, installations, meubles, billard, bar, etc. Le tout devant être vendu sans réserve pour le compte de qui de droit. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des E. U. 26 janv

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles
PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi 30 janvier, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 57 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles
—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à étagère, tables de centre à dessus de marbre, tapis de Bruxelles, tables à bain, linge, gravures, faïence, poêles, batterie de cuisine etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois de lits. 29 jan

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi 30 janvier, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Lisor, rue Gravier, ... [illegible]

Elégants Chevaux appareillés, de monture, de Beaux mulets de tir, Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, barouches, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Succession de Bernard Donegan—No 30,217.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Ann McGuiness, veuve de B. Donegan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Bernard Donegan décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
21janv—24,29 Greffier.

VENTES A L'ENCAN

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Grande Vente sans réserve
A L'ENCAN,
DE CENT-SEPT TERRAINS,
comprenant
Cinq îlets de choix de batture,
convenable pour
PRESSES A COTON, ENTREPOTS, MANUFACTURES, DEPOTS &c,
situés dans
Le Premier District de cette ville,
s'étendant le long des rues
Nouvelle-Levée, Front et Water,
au pied des rues
Race, Orange, Richard, Market et St-James,
pour le compte des
Héritiers LIVAUDAIS et P. G. ROBIN DELOGNY et la ville de la Nouvelle Orléans.

Les héritiers Pierre Guy Robin Delogny,
contre
La ville de la Nouvelle-Orléans
—No 29 607—
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
ET
Les héritiers Livaudais
contre
La ville de la Nouvelle-Orléans et als.
—No 29,712—
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No 17 Exchange Place.

MARDI, 25 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans la ville de la Nlle-Orléans, en vertu de deux jugements rendus par l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans—lesquels jugements ont été rendus, dans les deux procès, le 15 janvier 1868 et signés le 20 janvier 1868—il sera vendu, à l'enchère publique, conformément aux dits jugements suivants, des prix:

CENT SEPT TERRAINS situés sur la Batture du Premier District de cette ville, conformément au plan des dits terrains, dressé par L. H. Pilié, voyer de la ville, le 29 juin 1867, approuvé par le comité de finances du dit Conseil de la Nlle-Orléans, et dont une copie certifiée est annexée aux susdits jugements.

D'après le dit plan, les dits îlets et terrains ont les dimensions suivantes:

1o TRENTE TERRAINS dans l'îlet 31 A, borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Water, Race et Orange, formant la totalité du dit îlet, et numérotés de 1 à 30 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Water et Orange et mesure 30 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces et 2 lignes de large sur le derrière, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Orange. Les terrains Nos 2 à 10 inclusivement mesurent chacun 26 pieds 6 pouces de face à la rue Water, sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. ... [illegible]

2o VINGT-HUIT TERRAINS dans l'îlet 32 A, borné par les rues Nouvelle-Levée, Water, Orange et Richard, formant la totalité dudit îlet et numérotés de 1 à 28 inclusivement. ... [illegible]

3o VINGT-HUIT TERRAINS dans l'îlet 33 A, borné par les rues Nouvelle-Levée, Water, Richard et Market, formant la totalité du dit îlet et numérotés de 1 à 28 inclusivement. ... [illegible]

4o DIX-NEUF TERRAINS dans l'îlet 34 A, borné par les rues Nouvelle-Levée, Water, Market et St-James, formant la totalité du dit îlet, et numérotés de 1 à 19 inclusivement. ... [illegible]

5o DEUX TERRAINS, formant la totalité de l'îlet 35 A, ayant les Nos 1 et 2 borné par les rues Nouvelle-Levée, Water et St. James. ... [illegible]

Termes et conditions de la vente.

Un quart du montant de l'adjudication, comptant, en monnaie courante légale des Etats-Unis; le reste en paiements égaux, à un, deux, trois et quatre ans, du jour de la vente, représentés en billets des acquéreurs payables à l'ordre du vendeur, garantis par hypothèque spéciale et privilége de vendeur, et portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, du jour de la vente jusqu'à paiement. ... [illegible]

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant M. H. C. Dibble, notaire de la ville.

N. B. L'intérêt de la ville de la Nouvelle-Orléans dans les susdites propriétés étant la moitié, ... [illegible]
22 janv—22 26,24 25,28—fév 1 et 25

Maisons à deux étages, Nos 261 et 263, rue Dryades, entre Calliope et Triton Walk.

Succession de Lucy Kelly
No 29,914—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans

Par C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau: No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 15 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 16 janvier 1868, il sera vendu à l'enchère, pour le compte de la succession de Lucy Kelly, savoir:

Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Triton Walk, Calliope, Bacchus et Dryades, mesurant 21 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Dryades, sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces et 2 lignes; ... [illegible]

Les améliorations consistent en de larges maisons en bois, à deux étages, ... [illegible] Nos 261 et 263 rue Dryades.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et portant 8 pour cent d'intérêt ... [illegible]

Actes de vente et les timbres de Revenu des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, par devant ... notaire public. 19 janv—17,23—fév 1 et 15